

LES ENJEUX DU RÉGIME DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO ET LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LES RÉSOUDRE

ENJEU

Accès aux nouveaux médicaments constituant une découverte

- Les médicaments considérés comme une découverte, qui pourraient apporter un soulagement réel aux patients, ne font l'objet d'une étude par la province uniquement après que Santé Canada en ait autorisé la vente au Canada. Une telle approche séquentielle fait perdre du temps et limite l'accès aux médicaments pour les patients.
- Il existe bon nombre d'incohérences concernant le financement des médicaments au sein du système de santé.
- Il existe des possibilités d'établir des partenariats avec les fabricants afin de recueillir davantage de preuves et d'appuyer les recommandations visant l'inscription de médicaments sur la liste des médicaments gratuits.

Les contribuables ontariens n'en ont pas pour leur argent

- Les fabricants de médicaments génériques offrent des réductions, sous forme de « ristournes promotionnelles », aux pharmacies afin qu'elles offrent leurs produits.
- Les analystes estiment qu'au moins 40 % du prix de catalogue d'un produit revient aux pharmacies sous forme de rabais. Ce système de rabais a un effet sur le coût final des médicaments génériques.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

Augmentation de l'accès aux nouveaux médicaments constituant une découverte

- Effectuer notre examen en même temps que celui de Santé Canada permettrait d'accélérer la décision de financer les médicaments constituant une découverte qui sont destinés à soigner les maladies mettant en jeu le pronostic vital.
- Nous proposons de créer une catégorie de médicaments provisoires auxquels les patients auraient accès provisoirement, pendant que l'on recueille davantage de renseignements pour justifier l'intégration de ces médicaments à la liste officielle.
- Nous harmoniserions tous les programmes de médicaments publics de l'Ontario afin que les règles soient uniformes.

Les contribuables ontariens en auraient pour leur argent

- Nous rendrons illégaux les escomptes cachés remis aux pharmacies.

ENJEU

Les contribuables ontariens n'en ont pas pour leur argent

- Bien que le gouvernement de l'Ontario dépense chaque année 3,4 milliards de dollars, il ne met pas à profit ce pouvoir d'achat pour obtenir de meilleurs prix.
- Les fabricants augmentent leurs prix sur le marché en dépit d'une entente visant à établir un prix fixe en vertu du régime de médicaments public. Les coûts additionnels sont passés aux pharmacies et aux acheteurs publics et privés. Les mécanismes d'exécution actuels sont inadéquats et le seul recours réel consiste à retirer le produit de la liste des médicaments gratuits, ce qui a des conséquences pour les patients.

Le public n'a pas voix au chapitre dans le système et la structure ainsi que le processus décisionnels ne sont pas transparents

- La structure actuelle du groupe gouvernemental chargé d'étudier les médicaments – le Comité d'appréciation des médicaments et des thérapeutiques - ne prévoit ni la présence ni la participation du public.
- Les patients et le public n'ont pas la possibilité de faire des observations utiles à tous les paliers de gouvernement.
- Les résultats du processus d'examen des médicaments et les raisons sur lesquelles sont fondées les décisions ne sont pas adéquatement communiqués au public, aux fournisseurs de soins ou aux sociétés pharmaceutiques.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

Les contribuables ontariens en auraient pour leur argent

- Nous négocierions des prix plus concurrentiels pour les médicaments brevetés.
- Nous paierions moins cher les médicaments génériques grâce à la modification de la structure tarifaire.
- Nos modifications permettraient une plus grande interchangeabilité des médicaments brevetés et génériques.
- Nous prendrions des mesures pour forcer les fabricants à observer les règles sur le prix des médicaments pour les empêcher d'imposer des augmentations non autorisées aux pharmaciens.
- Nous établirions des partenariats portant sur les maladies chroniques avec les fabricants de médicaments brevetés.

Le public aurait voix au chapitre dans le système et la structure ainsi que le processus décisionnels seraient transparents

- Notre plan confierait un rôle actif aux patients dans la décision d'inclure des médicaments à la liste grâce à la participation de deux représentants des patients au comité d'examen des médicaments (auparavant appelé le Comité d'appréciation des médicaments et des thérapeutiques).
- Nous établirions des principes de gouvernance officiels destinés à améliorer la transparence et la responsabilisation.
- Nous désignerions un attaché d'administration, programme de médicaments, qui gérerait les programmes publics de médicaments, notamment en choisissant les médicaments à inscrire à la liste, en faisant des déclarations publiques à cet effet et en collaborant plus étroitement avec les intervenants.
- Nous créerions un conseil des citoyens pour ainsi permettre au public de se prononcer sur les politiques publiques en matière de médicaments.
- Nous établirions un conseil des pharmaciens qui contribuerait à la mise au point de politiques et de modèles de remboursement des pharmaciens.
- Nous augmenterions la transparence grâce à la production de rapports publics portant sur le statut de l'examen des médicaments ainsi que sur le travail des conseils et des comités.

ENJEU

Les fournisseurs de soins doivent bénéficier d'un meilleur soutien et d'une plus grande reconnaissance

- Les processus administratifs, comme la revue individuelle des cas cliniques (article 8), sont une perte de temps pour les fournisseurs de soins. Il serait plus profitable qu'ils consacrent ce temps à leurs patients.
- Les pharmaciens possèdent des connaissances de pointe en matière de médicaments et pourtant, on ne reconnaît pas suffisamment le rôle qu'ils jouent dans la prestation de soins de santé de première ligne.

La durabilité du régime de médicaments est en jeu

- Les dépenses en médicaments connaissent une hausse de près de 10 % par année, ce qui est environ trois fois plus que le taux de croissance des recettes fiscales de l'Ontario. Nous devons gérer cette croissance et faire en sorte que l'argent dépensé pour les médicaments satisfasse aux besoins des Ontariens.
- Les employeurs du secteur privé de l'Ontario font face à une concurrence globale. Les coûts peu élevés de nos soins de santé constituent un avantage concurrentiel d'importance, avantage qui se trouve menacé par la hausse des coûts des médicaments gratuits. Notons également que ces employeurs assurent environ 60 % des Ontariens.
- Près de 16 % des Ontariens paient leurs propres médicaments comptant et font face à la pression suscitée par la hausse des prix.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

Les fournisseurs de soins bénéficieraient d'un meilleur soutien et d'une plus grande reconnaissance

- Les médecins seraient soulagés des formalités administratives que leur impose l'article 8.
- Les médecins auraient un meilleur accès aux pratiques exemplaires en matière d'ordonnances grâce à un « réseau de santé commun ».
- Les pharmaciens recevraient une formation et seraient rémunérés afin de fournir des conseils aux patients et d'examiner la gestion des médicaments, et ils seraient intégrés aux modèles de soins primaires.
- L'échelle de remboursement refléterait plus adéquatement les coûts réels d'exécution des ordonnances de médicaments et de distribution.

La durabilité du régime de médicaments est en jeu

- Les dépenses au chapitre des médicaments continueront d'augmenter; cependant, pour nous assurer que nous sommes en mesure de financer ces médicaments, nous devons augmenter l'efficacité et la transparence du régime de médicaments et nous devons rationaliser les prix.
- Les changements que nous comptons apporter sont conçus pour rendre notre système de santé public, notre régime d'Assurance-santé, plus efficace et plus viable. Les régimes de médicaments des employeurs réaliseront des économies importantes grâce à la substitution vers les médicaments génériques ne figurant pas dans le Formulaire (interchangeabilité).
- Les Ontariennes et Ontariens qui paient leurs propres médicaments seraient avantagés par l'interchangeabilité des médicaments ne figurant pas dans le Formulaire, car ils pourraient faire exécuter leurs ordonnances avec des médicaments génériques moins coûteux.

Renseignements :

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

John Letherby
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Renseignements (public) : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce document d'information et d'autres documents médiatiques sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à : www.health.gov.on.ca.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site : www.resultsonario.gov.on.ca.

English version also available.